

N° 2026-09-29

Séance du mardi 22 septembre 2026

OBJET : CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR
LA MISE EN PLACE D'APPELS À PROJETS « INSERTION ET EMPLOI »
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST
ET LOIRE FOREZ AGGLOMERATION 2026-2032

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement
convoqué le mardi 15 septembre 2026 s'est réuni à Montbrison à
19heures 30 le mardi 22 septembre 2026, sous la présidence de
Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260922-20260922_CC_D29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 05/10/2026



Présents : René AVRIL, Albert BACQUART, Christophe BAZILE, Michaël BERGER, Rémi BERGER, Anne BERTIER, Christine BERTIN, Christophe BLOIN, Baptiste BON, Roland BONNEFOI, Roland BOST, Vivien BROUILLAT, Julien BRUNON, David BUISSON, Laurent CARUANA, Nasera CHABANE, Martine CHARLES, Franck CHASSAGNEUX, Thierry CHAVAREN, Gilbert CHAZAL, Jean-Baptiste CHOSSY, Isabelle CHOLET-DEMARIAUX, David COCAGNE, Jérôme COMBE, Pascal COSTON, Patrice COUCHAUD, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Hervé DE STEFANO, Julien DEGOUT, Serge DERORY, Sandrine DESSALCES, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Dominique DEVIN, Catherine DOUBLET, Paul DUCHAMPT, Philippe ESSERTEL, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Michaël FORGE, Joël FORTUNIER, René FRANÇON, André GACHET, Tess GAGNAGE, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Mickaël GAULT, Flora GAUTIER, Florence GAVARD, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Sofiane GHILAS, Marcel GIACOMEL, Cindy GIARDINA, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Corinne JACQUEMONT, Dominique JACQUET, Denis JOANDEL, Olivier JOLY, Emilien JOUSSERAND, Asim KARATAS, Kévin KLEIN, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Sylvain LEVET, Guillaume LOMBARDIN, Jimmy LUMINIER, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Martine MEILLIER, Jean-Gérard MERLE, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Frédéric MURAT, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Jean-Michel PERRACHE, Jérôme PEYER, Philippe PEYRARD, Jean-Pierre PONCHON, Patrice POTONNIER, Pascal POURRAT, Ghyslaine POYET, Robert REGEFFE, Tom RIEU, Rémi RIZAND, Pascal ROCHE, Claudia ROLLE, Patrick ROMESTAING, Patrice ROMEUF, Julien RONZIER, Lysiane ROYER, Stéphane ROYER, Jérôme SAGNARD, Gilles SOLEILLANT, Geneviève SORLIN, Arlette SURGEY, Laurent TALLARONT, Laurent THEOLEYRE, Jean-Paul TISSOT, Luc VERICEL, Gérard VERNET, Eric VIOLLET

Absents remplacés : Hervé BEAL par Sandrine DESSALCES, Jean-Marc DUMAS par Joël FORTUNIER, Patrick FARISSIER par Geneviève SORLIN, Thierry GOUBY par Lysiane ROYER, Madeleine SOLEILLANT par Gilles

SOLEILLANT, Séverine TARIT par Jérôme COMBE, Elodie THEVENET par Pascal ROCHE, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Muriel COUTURIER pouvoir à Ghyslaine POYET, Serge GOMET pouvoir à Hervé DE STEFANO, Grégoire GRANGER pouvoir à Tom RIEU, Marie-Gabrielle PFISTER pouvoir à David BUISSON, Pierrick PLAT pouvoir à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Frédérique SERET pouvoir à Patrice POTIONNIER, Annabel TURNEL pouvoir à Catherine DOUBLET

Absents : Yves DUPORT

Secrétaire de séance : Eric LARDON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	126
Nombre de membres présents :	118
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	125

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5221-1 et suivants,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 qui offre aux collectivités et à leurs groupements la possibilité d'instaurer entre eux des ententes afin de porter des projets relatifs à des questions d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions, sur la base du régime défini par les articles L. 5221-1 et L.5221-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux ententes, non modifié par la loi du 16 décembre 2010,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de développement économique, et sa compétence optionnelle relative aux actions sociales d'intérêt communautaire,

Vu l'Entente intercommunale entre les deux EPCI créée par convention sous le nom d'« Entente pour l'Insertion et l'Emploi sur le bassin Loire Centre », pour la période 2024-2026,

Considérant le choix de Loire Forez agglomération d'agir en faveur de l'insertion des publics éloignés de l'emploi en complétant les besoins non couverts par le droit commun.

Considérant la volonté commune de Loire Forez agglomération et de la Communauté de Communes de Forez-Est d'unir leur force afin de conduire une action ambitieuse sur la problématique de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur le bassin Loire Centre qui soit complémentaire au droit commun,

Considérant les impacts positifs des actions réalisées au cours de cette période et la volonté commune des deux EPCI de poursuivre leur politique partagée en matière d'actions locales d'insertion,

Il convient de renouveler la convention d'entente intercommunale pour la mise en œuvre d'appel à projets « Insertion et Emploi » entre la Communauté de communes Forez Est et Loire Forez agglomération pour la période 2026-2032

Les modalités sont inchangées. L'objectif prioritaire est de mettre en commun des moyens financiers prévus au budget des deux EPCI, pour un montant total en 2026 de 90 000 euros (30 000 CCFE, et 60 000 Loire Forez agglomération) afin de déployer un appel à projets annuel « insertion et Emploi » permettant de susciter l'initiative privée innovante en matière d'insertion et d'emploi à l'échelle du périmètre des deux EPCI et complémentaire au droit commun pour les publics en dynamique d'accès à l'emploi.

Conformément aux dispositions de l'article L.5221-2 du CGCT, l'ensemble des questions d'intérêt commun relatives à cette entente seront débattues au sein du COPIL de l'entente qui formulera des propositions qui devront ensuite être ratifiées par chaque EPCI. Ce COPIL sera composé de 5 membres soit 3 pour Loire Forez agglomération et 2 pour CCFE

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le renouvellement de la convention d'entente intercommunale pour la mise en œuvre d'un appel à projets « Insertion et Emploi » entre la Communauté de communes Forez Est et Loire Forez agglomération pour la période 2026-2032,
- autoriser le Président ou son substitut à la signer ainsi que tout document s'y rapportant,
- autoriser le Président ou son représentant à désigner les membres du COPIL de l'entente.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le renouvellement de la convention d'entente intercommunale pour la mise en œuvre d'un appel à projets « Insertion et Emploi » entre la Communauté de communes Forez Est et Loire Forez agglomération pour la période 2026-2032, telle que présentée en annexe,
- autorise le Président ou son substitut à la signer ainsi que tout document s'y rapportant,
- autorise le Président ou son représentant à désigner les membres du COPIL de l'entente.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 22 septembre 2026
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 02/10/2026

Par délégation, pour le président,
le vice-président en charge de la mobilité
Eric LARDON



Signé électroniquement le 01/10/2026

Le Président,
Christophe BAZILE

